

Règlement intérieur du tournoi Rapide de Gex de Pâques 2024

Article 1 : Organisation

Rapide de Gex de Pâques 2024 est organisé par Amicale Echecs sous la présidence de Charles Lalieu.

Il se déroulera le 31.03.2024 à 01170 Gex

Salle des fêtes de Gex - 77 rue de l'Horloge - 01170 Gex

En cas de litige, seule la version française du présent règlement est opposable

Article 2 : Homologation et appariements

Ce concours, homologué, sous le n° 62775, par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en 9 rondes.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 FIDE Handbook / 87ème congrès - Baku 2016).

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo Rapide FIDE de avril 2024

Article 3 : Cadence

La cadence pour toutes les parties du concours est de 12 minutes + 3 sec/coups

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariements de la ronde 1. Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rende définitive.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés (au plus tard 30 minutes avant l'heure fixée pour la ronde 1) et donc réglé leur inscription ou qui auront averti l'arbitre ou l'organisateur de leur retard au pointage avec justification acceptées par ce(s) derniers.

Une licence B, valide, de la FFE est demandée.

Les joueurs étrangers doivent demander, préalablement, ce code auprès de leurs fédérations.

A défaut ils pourront adhérer au club 'Amicale Echecs' en tant que joueur occasionnel en payant 10 € sur place.

Ce faisant ils obtiendront une licence B de la FFE, pour la saison en cours, qui leur attribuera un code FIDE 'FRA'

Les droits d'inscription se montent à 20 € pour les adultes et 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans.

GRATUIT POUR LES GMI, WGM, MI et WIM Les droits des inscriptions recues après le 29.03.2024, sont de 24 € pour les adultes et de 12 € pour les jeunes

Article 5 : Horaires

Pointage		09:00:00	Ronde 6	31.03.2024	14:20:00
Ronde 1	31.03.2024	10:00:00	Ronde 7	31.03.2024	15:10:00
Ronde 2	31.03.2024	10:50:00	Ronde 8	31.03.2024	16:00:00
Ronde 3	31.03.2024	11:40:00	Ronde 9	31.03.2024	17:50:00
Ronde 4	31.03.2024	12:30:00	Remise des prix		18:45:00
Ronde 5	31.03.2024	13:30:00			

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre total de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué, dans l'ordre, par le Buchholz Tronqué, Buchholz Integral, Performance.

Article 7 : Prix, récompenses

Les prix sont composés de prix en nature, de coupes et de médailles, de récompenses en espèces, pour un total de 800 €, à condition d'avoir un quorum d'au moins 50 participants payants, sinon ils seront adaptés au prorata du nombre de joueurs inscrits.

En cas de quorum, les prix garantis au classement général sont les suivants :
1er Prix 200 €, 2ème Prix 150 €, 3ème Prix 125 €, 4ème Prix 100 €, 5ème Prix 75 €
sinon ils seront adaptés au prorata des joueurs inscrits (voir Art.7 §1)

Les prix spéciaux pour les catégories <2000, <1800, <1600, féminines, juniors, vétérants, seront conditionnés à la présence d'au moins 3 joueur(se)s de ces catégories.

La liste des prix sera affichée avant la 4ème ronde.

A l'exception des coupes, les prix ne sont pas cumulables.

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Les prix du classement général sont répartis A la place

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés "FIDE" ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 8 : Forfait

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard est forfait sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage, avant le début de la ronde, au +41 77 534 62 16 en précisant ses "nom et prénom".

Article 9 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson »+ un fumoir extérieur. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Les téléphones, les montres connectées, les oreillettes et tout autre appareil électronique doivent être éteints et rangé dans un sac sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.
Les joueurs peuvent librement proposer nulle

Article 10 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Charles Lalieu (AO1).

Article 11 : Commission d'appel

Une commission d'appel sera constituée. Sa composition (3 membres) sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 12 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) apporte le résultat de la partie à la table de marque. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule puis les deux joueurs quittent la salle de jeu.
Un résultat non communiqué pourra être comptabilisé comme un double forfait.

Article 13 : Droit à l'image

Par son inscription au Rapide de Gex de Pâques 2024 , le joueur(euse) adulte ou les parents du joueur(euse) mineur (e) donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet (<http://amicale-echecs.com>), dans la presse régionale, ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 14 : Règlements particuliers

Les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'échecs ainsi que les mesures sanitaires éventuelles qui seraient en vigueur durant la période du concours et qui feraient l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal
AO1 Charles Lalieu

L'Organisateur
Amicale Echecs



31.03.2024

Charles Lalieu


31.03.2024

Composition de la commission d'appel

Yann-Julien Bonnard, joueur

Maxence Rob, arbitre jeune

Jean Ruhlmann, joueur